Motion de confiance et d'apaisement

Fédération Française de SCRABBLE

Le 13 octobre 2026

L'Assemblée générale,

Considérant que le Bureau directeur vient d'être élu et qu'il lui appartient désormais de mettre en œuvre, conformément aux statuts, le mandat qui lui a été confié malgré le contexte récent lié à la démission de cinq de ses membres ;

Constatant que la réforme des statuts suscite des interrogations, des réserves et des positions divergentes au sein de l'association ;

Estimant que ces divergences doivent pouvoir s'exprimer dans un cadre démocratique, respectueux et constructif ;

Souhaitant préserver l'unité de l'association et permettre au nouveau Bureau directeur de travailler avec l'ensemble des comités et des ligues dans un climat de confiance ;

L'Assemblée générale :

❶ **ACCORDE sa confiance** au Bureau directeur nouvellement élu pour exercer pleinement son mandat et assurer la continuité du fonctionnement de l'association ;

❷ **CONSTATE** que les débats de ces dernières semaines ont mis en avant des désaccords et exacerbé des tensions préjudiciables à notre vie associative ;

❸ **DEMANDE au Bureau directeur de poursuivre la concertation** avec les comités et ligues mais aussi de favoriser un dialogue régulier sur les évolutions statutaires envisagées ;

❹ **CONSIDÈRE** qu'au regard du contexte actuel et des retours exprimés par les différentes composantes de la Fédération, qui ne font pas apparaître de consensus suffisant, le projet de réforme des statuts actuellement envisagé n'est plus opportun et ne doit pas être poursuivi en l'état. Son abandon est donc acté officiellement par la présente motion ;

❺ **INVITE** l'ensemble des composantes de l'association à privilégier le dialogue, la recherche de convergences et l'intérêt collectif, afin de permettre au Bureau directeur d'exercer son mandat dans les meilleures conditions.

L'Assemblée générale réaffirme ainsi sa confiance dans le Bureau directeur tout en demandant que les **divergences relatives à la réforme des statuts se traduisent par un abandon de cette réforme dans un esprit d'écoute, de transparence et de respect des différentes sensibilités de l'association.**